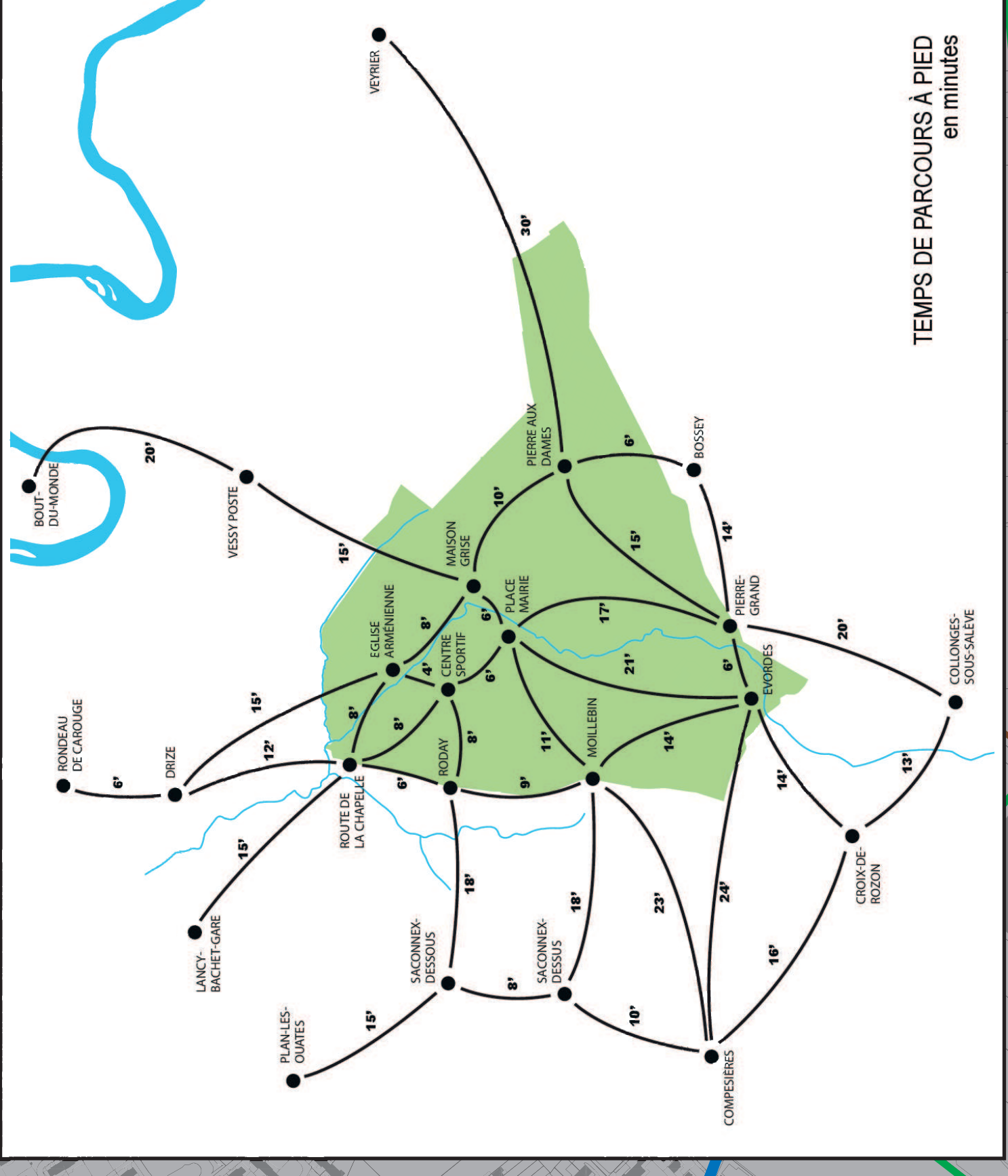


PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS

Echelle : 1:5000



TEMPS DE PARCOURS À PIED en minutes



LÉGENDE

Réseau pédestre existant

- Tronçon avec trottoir(s)
- Tronçon en mixité du trafic piétons / véhicule sur la chaussée
- Tronçon en site propre ou sentier
- Zone de rencontre (20 km/h) ou zone 30 km/h existante

Mesures localisées

- N° de la mesure
- Tronçon à améliorer
- Tronçon à créer (tracé indicatif)
- Tronçon à créer (tracé indicatif avec périmètre d'évolution)
- Zone 30 km/h à créer
- Traversée piétonne (analyse sécurité)

Lieux

- Lieu d'intérêt public
- Parking public
- Arrêt des transports publics

